

**Rapport de la Commission des finances
sur le préavis municipal 2016-03
relatif à la transformation de la classe d'économie familiale
du Collège du Cheminet**

La commission des finances, formée de Mme Samanta Cardaropoli, MM Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret et Bernard Morel – Mmes Patricia Magnenat, Anne-Marie Dénéreaz et M Claude Brocard étaient excusés – s'est réunie le jeudi 21 juillet 2016 en présence de MM. Yves Jauner, Pierre-André Ischi et Didier Chapuis, municipaux, pour étudier le préavis municipal 2016-03 relatif à la transformation de la classe d'économie familiale du Collège du Cheminet.

Vous avez pu lire dans le préavis que l'augmentation du nombre d'élèves primaires dans notre région a nécessité l'ouverture de deux nouvelles classes dès la rentrée scolaire. L'une à Penthaz dans les pavillons et l'autre, qui nous concerne, à Penthaz. Après discussion avec le directeur du secteur primaire, M. Déjardin, il a été décidé de transformer la salle d'économie familiale, relativement peu utilisée, en deux locaux. L'un pour la classe d'enseignement pour les 3P et l'autre, plus petit, toujours dévolu à l'économie familiale.

Ce préavis, à vrai dire, revêt un caractère urgent car la rentrée scolaire... c'était il y a une semaine. Ce n'est qu'en mai que la municipalité a appris qu'elle devait trouver une solution pour ouvrir cette nouvelle classe. Le local n'a pas été compliqué à dénicher, mais il était impossible de commencer les travaux car l'aval du Conseil communal est indispensable pour procéder aux adjudications. Raison pour laquelle les coûts ne sont qu'estimés dans le préavis. Ils l'ont cependant été de manière suffisamment large pour éviter toute mauvaise surprise.

La commission des finances est donc unanime à vous recommander d'accepter ce préavis car il est nécessaire d'aller au plus vite. Si vous donnez votre accord et si tout se passe sans encombres, les élèves pourront intégrer cette nouvelle classe début novembre, peu après la fin des vacances d'automne. En attendant, ils ont commencé l'année scolaire dans la classe de l'ancien collège, à côté de l'église.

Au niveau financier, ces travaux n'auront aucune incidence sur le plafond d'endettement puisqu'ils seront couverts par la trésorerie courante. Et environ les deux tiers seront pris en charge par l'ASiCoPe sous la forme d'un remboursement annuel étalé sur 10 ans. Dans les coûts des travaux, il n'est nulle part fait mention du matériel scolaire (tables, chaises, etc.) pour la simple et bonne raison que celui-ci est fourni par l'ASiCoPe.

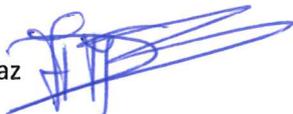
Par conséquent, la commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal.

Bernard Morel



Patricia Magnenat

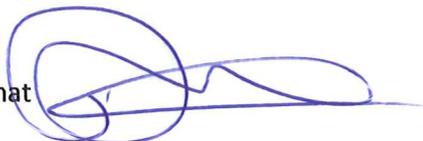
Anne-Marie Dénéreaz



Samanta Cardarapoli



Daniel Rochat



Marc-Eugène Viret



Claude Brocard

